



**Procès verbal de la visite trimestrielle  
du CHSCT Francilienne du 9 juin 2009  
au 180 avenue Adolphe Pajeaud  
Batiment Saturne 92 Antony**

Nanterre le 9 juin 2009

**Présents**

M. Bailly : Président du CHSCT  
M. Gameroff : Secrétaire du CHSCT  
M. Mercier : Membre du CHSCT  
M. Richard : Membre du CHSCT  
M. Philippe : Membre du CHSCT  
M. Violo : Membre du CHSCT

M. Lacoste : Sécurité France  
M. Fraysse : Responsable Travaux  
M. Diaz : Technicien montage modernisation  
M. Nguen : Technicien montage modernisation

**Objet : Visite d'un chantier de modernisation dans le cadre de la visite trimestrielle du CHSCT.**

Modernisation de la duplex du bâtiment comprenant le remplacement du groupe de levage, de la manœuvre + variation de fréquence, des boites cabine et palières, de la porte cabine.  
La modernisation touche à sa fin. Dans l'ensemble le chantier est correctement rangé..

Visite du local de vie :

C'est un appartement mis à disposition des salariés pour la durée des travaux. Il comprend les sanitaires, une cuisine et une pièce pour se changer.

Une pièce est fermée à clef.

La documentation chantier est disponible. Les méthodes opératoires sont encore siglées "provisoire".

Visite du local de stockage :

C'est un local qui ferme à clés au niveau du parking. Ce local est partagé avec le gardien du site. Première impression, ce n'est pas rangé. La lumière est insuffisante. Pas de distinction entre le matériel à utiliser et les déchets. Des élingues laissées par le service réparation ne sont plus en état d'être utilisées.



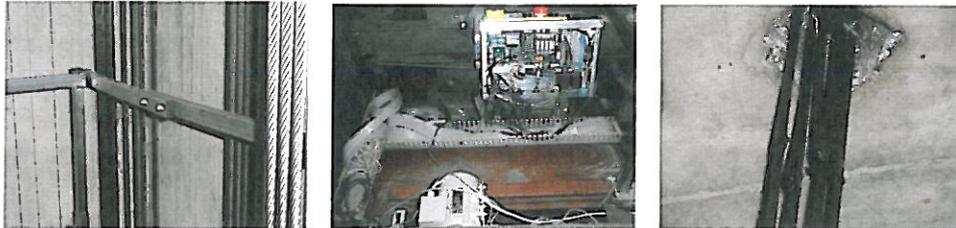
### Visite de la machinerie :

L'échelle d'accès n'est pas conforme (barreau rond). "Pas prévu, pas vendu" nous dit M. Fraysse. La machinerie sert de également de lieu de stockage de matériels. Les capotages des groupe de levage ne sont que partiellement fait. Les anneaux de manutentions n'ont pas été testés. L'échelle d'accès au massif dépasse du massif. Pas de capuchon de protection sur les poteaux des rambardes. La barre de rétablissement est trop loin pour une bonne utilisation.



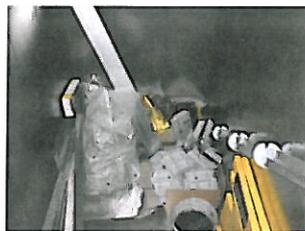
### Visite du toit de cabine :

Pas d'interrupteur d'éclairage gaine. La rambarde latérale est en deux parties. Câblage du boîtier de raccordement en cours. Le travail sur brins morts des câbles de tractions n'est pas terminé.



### Visite de la cabine :

La cabine est bloquée entre étage. Etude d'après photos. La cabine sert de local pour les déchets en attendant que le chauffeur les emporte. Un seau contient un liquide "inconnu" !



### Visite de la cuvette :

La cuvette est en travaux. L'échelle d'accès est inadaptée au site. Il y a une peinture en spray sans sa fiche technique. Les techniciens n'ont pas le matériel pour utiliser la bombe de peinture dans les conditions de l'entreprise (masque, information).



Préconisation du CHSCT :

Comme ce local de stockage est partagé avec le gardien, il aurait fallu prévoir une séparation physique pour stocker notre matériel et nos déchets.

Les élingues laissées par la réparation devront être détruites.

L'échelle d'accès machinerie devra être changée.

Les anneaux devront être testés. Ils auraient dû être testé avant leur utilisation.

Les capotages des groupes de levage devront être terminés. Il est "dommage" d'avoir attendu un an entre le passage de la réparation et la modernisation pour compléter ces capotages. La question se pose sur la réception des travaux fait par la réparation. Le cahier des charges des capots pour l'île de France –disponible sur la base sécurité de l'intranet- devra être mieux diffusé aux intervenants, en commençant par le service commercial.

L'échelle d'accès au massif devra être ajustée à la dimension du massif.

L'éclairage gaine devrait être commandable depuis le toit de cabine.

Pourquoi autant de boucle de pendentif dans la goulotte du toit de cabine ?

La rambarde latérale devra être modifiée en une seule pièce.

Les brins morts devront être réajustés avec les embouts adéquats.

Le seau en cabine contient un liquide "inconnu". Ce liquide devrait être dans un bidon fermé.

Espérons que ce n'est pas un liquide inflammable !

L'échelle d'accès cuvette est à revoir. Ni sa position ni sa fixation ne conviennent.

La fiche de produit de la peinture en bombe devra être ajouté au document de chantier ainsi que les EPI adaptés à l'utilisation de ce produit.

Le secrétaire du CHSCT Francilienne

Stephane Gameroff

